



Déclaration FNEC-FP FO au CTA du 17 mars 2020

**Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,**

Ce Comité Technique Académique se tient dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Bien sûr notre pays est confronté à une crise sanitaire qui oblige à prendre des mesures tout à fait inhabituelles, les conditions de la tenue de ce CTA, qui de fait rendent quasiment impossibles l'exercice de la défense de leur mandat par les représentants des personnels, en sont une illustration. La FNEC-FP FO ne peut accepter l'idée que la défense des revendications portées par les représentants des personnels puisse être empêchée. La FNEC-FP FO réitère sa demande que le CTA soit organisé en audio ou en vidéoconférence afin que les arguments puissent être échangés et les revendications défendues. La FNEC-FP FO considère donc que ce Comité Technique Académique n'a pas de réelle valeur.

La FNEC-FP FO tient à exprimer tout d'abord sa réprobation sur la manière dont cette situation est gérée dans notre académie. Pour notre fédération l'urgence est aujourd'hui à assurer, pour l'employeur que vous êtes, la sécurité et la santé des salariés de l'Éducation nationale dans notre Académie.

Cela devrait être l'absolue priorité ! Visiblement ce n'est pas le cas.

Comment comprendre que vous parveniez à organiser, même dans des conditions peu satisfaisantes, un Comité Technique Académique consacré à la préparation de la rentrée prochaine alors que vous dites être dans l'incapacité de réunir en urgence un CHSCTA consacré à la situation de risque immédiat pour tous les personnels et en particulier pour ceux qui accueillent les enfants des personnels de santé ?

Comment comprendre que le Rectorat de l'Académie de Toulouse décide donc, dans ces circonstances, de ne pas appliquer le décret 82-453, décret qui dans son article 67 prévoit que « *les réunions des Comités d'hygiène, de Sécurité et des conditions de travail peuvent lorsque les circonstances le justifient et à titre exceptionnel, être organisés par visioconférence* » ?

Au cours des derniers jours, les représentants de notre fédération au CHSCTA vous ont alerté à plusieurs reprises sur la gravité de la situation, le jeudi 12 mars ils vous ont demandé de déclencher la procédure d'alerte pour les personnels à risque, le vendredi 13 mars d'intervenir pour que les personnels ne se rendent pas sur leur lieu de travail le lundi 16 mars et le dimanche 15 mars pour demander le maintien du CHSCTA programmé pour le 16 mars au matin et que vous veniez de décider de déprogrammer.

Notre fédération ne comprend pas qu'il y ait à ce point deux poids et deux mesures.

Devons nous comprendre qu'il est plus important de poursuivre, quoi qu'il en coûte, l'application de la politique actuelle, une politique de destruction des services publics par asphyxie, plutôt que de mettre en œuvre des mesures destinées à assurer au maximum la protection de la santé des salariés dont vous êtes l'employeur ?

En effet vous poursuivez, à travers la préparation de la rentrée 2020, cette politique d'asphyxie des services publics, comme par exemple avec les propositions qui nous sont présentées sur les postes

d'infirmiers, de personnels de direction, de CPE, de professeurs documentalistes et de personnels de laboratoire. Mis à part les personnels de direction pour lesquels l'Académie bénéficie d'une dotation de 2 postes supplémentaires (mais avec trois ouvertures d'établissement), la dotation de l'académie est nulle, ce qui oblige à des redéploiements afin de pouvoir ouvrir les nouveaux établissements et d'essayer de faire face aux besoins qui sont criants. Ainsi Il n'est pas possible que sur un lycée comme Bellevue à Toulouse on supprime un demi-poste de CPE vu le nombre d'élèves, la superficie de l'établissement. Pour Urbain Vitry qui n'est pas un LP facile nous sommes là aussi surpris que l'on supprime un poste de CPE à la vue du public accueilli.

La FNEC-FP FO exige du ministère une dotation qui permette au minimum de couvrir les créations d'établissements.

Ainsi c'est cette politique d'austérité, poursuivie dans notre ministère et dans tous les services publics, et en particulier à l'hôpital, qui met particulièrement en danger les salariés et les citoyens de ce pays. C'est cette politique qui a supprimé plus de 110 000 lits dans les hôpitaux au cours des 20 dernières années. C'est cette politique qui a conduit à réduire depuis 2003, de manière drastique, les budgets des programmes de recherche scientifique sur les différents coronavirus lancés en 2001 suite à l'épidémie de SRAS.

Et que dire de l'indigence de la médecine de prévention, indigence sur laquelle nous vous alertons de manière récurrente et qui a aboutit à la condamnation du Rectorat en tribunal administratif. Aujourd'hui, les agents de l'académie sont mis en danger car l'employeur ne respecte pas l'obligation de la visite médicale quinquennale pour l'ensemble des personnels, et je n'évoque pas ici les visites qui doivent être plus fréquentes pour les personnels à risque. D'ailleurs, les services de la médecine de prévention, sous dotés, ne sont même pas en mesure de connaître la liste des personnes à risque et sont donc empêchés de pouvoir participer à la mise en œuvre de mesures de protection pour ces personnels.

Dans ces circonstances exceptionnelles, les représentants de la FNEC-FP FO affirment qu'il est plus que nécessaire de continuer à défendre les intérêts matériels et moraux des salariés.

Attachée aux droits collectifs, aux diplômes nationaux inscrits dans les conventions collectives, à la protection sociale collective, la FNEC-FP FO ne peut que se féliciter de l'existence de la Sécurité sociale qui permet à tous ceux qui en ont besoin de bénéficier de soins de qualité et d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

Ce sont ces principes que nous défendons depuis des mois avec les salariés, en faisant grève et en manifestant contre le projet de réforme des retraites, ce sont ces principes que les collègues défendent depuis des mois en faisant grève et en manifestant contre les réformes des lycées et en particulier au cours des dernières semaines contre la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat à travers les E3C.

Ce sont ces principes que notre camarade Alain Rey, responsable syndical dans notre académie, secrétaire départemental de notre fédération et du SNFOLC dans le Lot, commissaire paritaire certifié défendait le 30 janvier aux côtés des personnels du lycée Clément Marot de Cahors

Mardi 10 mars, il y a sept jours, Alain REY a été convoqué au commissariat de Cahors. Une plainte a été déposée contre lui pour intrusion. Lorsque les enseignants et lycéens de Clément Marot à Cahors au moment de la passation des épreuves E3C sont rentrés dans le lycée dont les portes étaient ouvertes, il les a simplement accompagnés et est ressorti du lycée après que la cheffe d'établissement le lui a demandé. Notre camarade est un représentant syndical connu et reconnu dans la ville de Cahors, dans le LOT et l'académie, mais aussi de la part de la cheffe d'établissement et de l'IA DASEN du 46 qui étaient présents ce jour-là. Alain REY ne faisait qu'exercer son mandat syndical : accompagner les personnels et les lycéens qui rejetaient les épreuves E3C, dont

l'inspection générale elle-même a récemment dressé un constat accablant. Ce n'était pas la première fois qu'il se rendait dans cet établissement dans lequel il tient des heures d'informations syndicales, amène régulièrement des documents syndicaux.

Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Recteur, que toute plainte et toute poursuite soit levées.

Depuis plus d'un an, le gouvernement s'acharne à réprimer les manifestants, les salariés. Tous ne font qu'exiger la satisfaction de leurs revendications. En un mot, ils revendiquent !

Le gouvernement et le ministre Blanquer utilisent la même méthode pour brutaliser les professeurs et les lycéens. La répression est là et bien là : forces de l'ordre devant et dans les établissements scolaires lors des épreuves d'E3C, usage de LBD et gaz lacrymogènes contre les professeurs et les lycéens, explosion du nombre de gardes à vue, multiplication des intimidations et des menaces.

Le ministre ne veut voir aucune tête dépasser.

Si le ministre et le gouvernement pensent qu'ils arriveront à faire refluer et à intimider ils se trompent. Plus d'une centaine de personnes à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle du Lot : CGT, FO, FSU, SUD étaient rassemblées mardi dernier devant le commissariat afin de soutenir Alain REY. Malgré les circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons, les prises de position des collègues sont nombreuses afin d'obtenir l'arrêt des poursuites et le retrait de toute plainte.

La FNEC FPFO dénonce toutes les intimidations, menaces et sanctions dont sont l'objet les représentants des personnels et les collègues dans leur ensemble.

Pour terminer, dans cette situation exceptionnelle, il ne suffit pas pour le Président de la République d'appeler les Français à se hisser à la hauteur de la crise : il faut donner au service public les moyens de faire face. Il faut arrêter les suppressions de postes, arrêter les contre-réformes et la destruction des statuts, il faut que les personnels volontaires puissent travailler en toute sécurité, que leur santé soit préservée.

Les personnels n'oublient pas que c'est à l'occasion d'un conseil des ministres destiné à faire face à la maladie qu'il a dégainé l'arme du 49.3 pour imposer, « *au nom de la démocratie* », une réforme des retraites rejetée par l'immense majorité. Le président Macron le sait : c'est pour cela qu'il a annoncé la suspension des réformes, à commencer par la réforme des retraites.

Mais la suspension n'est pas le retrait.

Pour FO, le retrait reste à l'ordre du jour !

Nous ne confinerons pas nos revendications !

Je vous remercie de votre attention.